



Fiche d'inscription HARLOUP

Concours Renard ou Chevreuil Ambax 31

Le Samedi 25 Octobre 2025



A retourner dûment remplie Avant le 29 Septembre 2025 à :
Jérémy Suderie, lieu-dit Le Tuco, 32220 Saint Lizier Du Plante

Nom de la meute :

Nom du propriétaire et responsable de la meute :

Adresse : N° Adhérent Harloup 2025 :

05 _____ 06 _____ Mail :

Si plusieurs propriétaires :

Autre propriétaire :

Adresse : N° Adhérent Harloup 2025 :

05 _____ 06 _____ Mail :

Autre propriétaire :

Adresse : N° Adhérent Harloup 2025 :

05 _____ 06 _____ Mail :

Autres propriétaires

Comme l'année précédente, toutes les meutes chasseront à la même heure

- Rendez-vous à 7h30
- Appel des meutes 7h45
- Tirage au sort à 8h00
- Départ des meutes 8h15 et début de chasse à 9h00
- Repas à 13h

- Pour avoir confirmation de votre inscription, il vous appartient de téléphoner une semaine avant l'épreuve à : Jérémy Suderie 06 83 00 13 56

Montant de l'engagement : (à verser lors de l'inscription chèque libellé à l'ordre d'HARLOUP)

- **40€** pour tout adhérent Harloup à jour de cotisation 2025.
- **65€** (40€ d'inscription + 25€ adhésion), pour tout adhérent n'étant pas à jour de cotisation 2025. (fiche d'adhésion à remplir et à joindre impérativement)

Une feuille d'engagement sans N° d'adhérent 2025 ou non accompagnée du bulletin d'adhésion et de son règlement ne sera pas pris en compte.



Limite du nombre de chiens : Minimum 6 et Maximum 15

Conformément à la réglementation en vigueur(Arrêté ministériel) :

- Le nom des chiens vaccinés et le N° de tatouage/ Puce électronique doivent figurer obligatoirement sur la fiche d'inscription.
- Le jour de chasse, tous les chiens devront être munis d'un collier au nom du propriétaire.

N°	Nom des chiens	N° d'identification	N°	Nom des chiens	N° d'identification
1			9		
2			10		
3			11		
4			12		
5			13		
6			14		
7			15		
8					

HARLOUP décline toute responsabilité en cas de vol, perte, fuite ou mort des chiens participants. Les propriétaires des meutes étant seuls responsables des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens.

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

